

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT**  
**DU 8 RABII II 1433 (1er MARS 2012)**

\*

- I- **Le Ministre de l'économie et des finances a présenté un exposé sur le projet de loi de finances pour l'année budgétaire 2012. A la lumière des données présentées, le conseil a décidé d'examiner ledit projet de loi lors de sa prochaine réunion.**
  
- II- **Le conseil a approuvé la convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, et son projet de loi n° 20-12 portant approbation de ladite convention, conformément aux dispositions de l'article 55 de la Constitution.**